

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET
CONSULTATION ÉCRITE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT
2020-11-692 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 820-2014
AFIN D'AUTORISER L'INTÉGRATION DE RÉSIDENCES DE TOURISME
À MÊME DES HABITATIONS MULTIFAMILIALES DE LA ZONE H-1060**

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal de la Ville de Rimouski tiendra, lors de la séance ordinaire du **lundi 7 décembre 2020** débutant à **20 h**, une assemblée publique de consultation en la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale, Rimouski, sur le projet de règlement 2020-11-692, adopté le 16 novembre 2020, dans le but de modifier le Règlement de zonage 820-2014. Une **consultation écrite** est également prévue selon la procédure prévue aux Arrêtés ministériels numéros 2020-033 et 2020-049 des ministres de la Santé et des Services sociaux, adoptés en date du 7 mai 2020 et du 4 juillet 2020.

Le projet de règlement 2020-11-692 a pour objet d'autoriser, dans la zone H-1060 et à certaines conditions, un commerce d'hébergement de type « résidence de tourisme » intégré à même une habitation multifamiliale de 4 logements existante. Le nombre d'unités d'hébergement serait limité (au plus 25 % des logements) afin de s'assurer que les immeubles demeurent principalement destinés à l'habitation. Le projet de règlement inclut également un article modifiant la définition de résidence de tourisme. La zone H-1060 est située dans le district de Nazareth et est composée des immeubles sis aux numéros pairs 404 à 424 de la rue La Salle.

Le projet de règlement 2020-11-692 est susceptible d'approbation référendaire.

Une **présentation visuelle** du projet de règlement est disponible sur le site Web de la Ville (www.rimouski.ca/consultations) pour les fins de la consultation écrite, à compter des présentes.

Vos représentations ou commentaires écrits sur le projet de règlement peuvent être adressés à la Ville, **du 26 novembre au 7 décembre 2020, 20 heures**, en écrivant à la soussignée à l'adresse courriel suivante :

monique.senechal@rimouski.ca

ou au 205, avenue de la Cathédrale
Casier postal 710
Rimouski (Québec) G5L 7C7

Le projet de règlement faisant l'objet du présent avis peut être consulté et toute personne intéressée peut obtenir des renseignements en communiquant avec la soussignée durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 15 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 15 à 11 h 45.

DONNÉ À RIMOUSKI, CE VINGT-CINQUIÈME JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT

La greffière
Monique Sénéchal